

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

N° 24-12-14

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Décisions du maire –
information du conseil
municipal**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

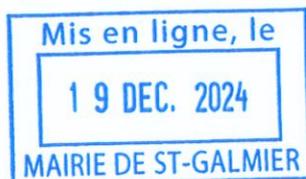
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Christian BECUWE à Daniel DUCROS - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL

Membre absent : Geneviève NIGAY.



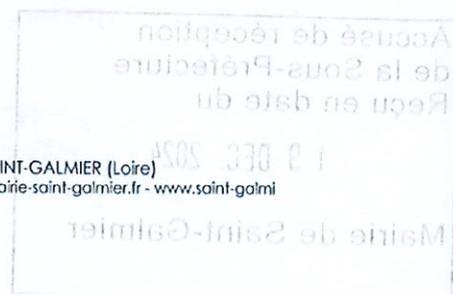
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@maire-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

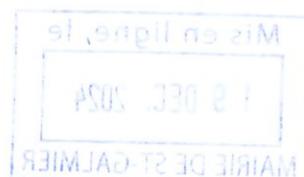
- Décision n°2024-135 – Convention d'engagement « refuge LPO » pour le Site « LA ROSERAIE » inscrit au programme Refuges LPO du 01/09/2024 au 30/09/2029
- Décision n°2024-136 – NOXEA – Habilitation électrique pour recyclage TC2 et module Haute Tension pour deux agents municipaux pour un montant total de 650 € HT soit 780 € TTC.
- Décision n°2024-137 – PATRICIA BAZOUD – Voyage au pays des livres programme 3 séances d'éveil à la lecture pour le Relais d'Assistantes Maternelles Bout'Chou pour un montant total de 304,85 €.
- Décision n°2024-138 – SFR – Abonnement mobile engagement 24 mois pour un montant de 372,80 € HT/mois à compter du 1^{er} janvier 2025 avec achat de mobile pour un prix total remisé de 1 370 € HT soit 1 644 € TTC.
- Décision n°2024-139 – Contrat LOGITUD Solutions – SUFFRAGE WEB Gestion des Elections Politiques avec le REU – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 reconductible 2 fois maximum – 462,28 € HT par an.
- Décision n°2024-140 – Deux Contrats LOGITUD Solutions :
 - GVe Cloud : Géo Verbalisation Electronique Cloud – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 reconductible 2 fois maximum – 999,26 € HT par an.
 - MUNICIPAL Gestion de la police municipale – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 reconductible 2 fois maximum – 382,78 € HT par an.
- Décision n°2024-141 – JUSTE A TEMPS - Contrats de cession de spectacle pour une représentation de la Brigade d'Intervention Spectaculaire en date des 7 et 8 décembre pour un montant de 2 100 € TTC.
- Décision n°2024-142 – SOTREC INGENIERIE - Contrats de missions complémentaires pour la mission de maîtrise d'œuvre de la construction d'un théâtre de verdure pour la Commune de Saint-Galmier pour un montant total de 12 717,44 € HT soit 15 260,93 € TTC.
- Décision n°2024-143 – PYRAMID – Modification de marché pour la Création d'un nouveau parking à Saint-Galmier en vue d'un confortement du mur avant la réalisation du parking pour un montant de 34 040 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 499 040 € HT soit 598 848 € TTC.

Décision n°2024-144 – COLAS – Modification de marché pour la Création d'un nouveau parking à Saint-Galmier en vue de l'élargissement et sécurisation chemin accès pour un montant de 7 672 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 633 862 € HT soit 760 634,40 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 décembre 2024.



LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier